

# PAVILLON EPURATOIRE DU BASSIN DE PICARDIE A VERSAILLES

Versailles le 4 janvier 2018

## Historique

Le *Regard de Picardie* a été construit vers 1685 dans le cadre des travaux d'amenée à Versailles de l'eau de Seine élevée par la *Machine de Marly*. Il constituait le point terminal de l'aqueduc souterrain qui, via le *Réservoir de Louveciennes*, prolongeait l'*Aqueduc de Louveciennes*. De là, l'eau était acheminée vers les *Réservoirs de Montbauron* par un aqueduc aérien : le *Mur de Montreuil*. Celui-ci sera détruit en 1735 et remplacé par un siphon.

A la suite d'épidémies dévastatrices pour la population versaillaise, il est décidé en 1758 d'alimenter Versailles en eau *bonne à boire* à partir de la Machine de Marly prélevant l'eau dans la Seine. L'aqueduc souterrain est alors réaménagé et en 1764, une réserve d'eau, le *Bassin de Picardie*, est réalisée devant le Regard de Picardie, probablement agrandi et modifié, qui en assure l'alimentation.

Vers la même époque, la butte de sable à laquelle le Pavillon de Picardie était adossé laissant seulement sa façade visible est arasée et une toiture est mise en place.

L'eau de Seine devenant de mauvaise qualité au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, un système de filtrage par passage de l'eau à travers des bacs remplis de sable est mis en place en 1785 dans le Regard de Picardie qui prend alors le nom de *Pavillon épuratoire*. Simultanément un filtrage du même type est installé à la sortie du bassin.

En 1790, le Pavillon épuratoire devenu insuffisant est remplacé par le *Pavillon des filtres* qui utilise la même technique de filtrage.

Bien que désaffecté, le Pavillon épuratoire est heureusement conservé. Encore employé quelques temps comme atelier par les fontainiers sous le nom de *forge*, il perd toute utilisation dans le courant du XX<sup>e</sup> siècle.

## Statuts et exploitation

Comme l'ensemble du site du Bassin de Picardie dont il constitue le fleuron, le **Pavillon épuratoire appartient à l'Etat (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire)** et, depuis le 25 juin 1979, **il est inscrit à l'inventaire supplémentaire de Monuments historiques.**

En 1989, une aire de stationnement est créée dans le Réservoir de Picardie pour les besoins de l'Université de Versailles Saint Quentin (UVSQ).

L'exploitation de l'ensemble du site du Bassin de Picardie, Pavillon épuratoire compris, est affectée actuellement à l'UVSQ .

## Etat actuel

Depuis qu'il a cessé d'être utilisé, le Pavillon épuratoire s'est progressivement dégradé et couvert de végétation.

A ce jour, il est intérieurement et extérieurement délabré, des racines se sont installées entre les pierres et sa belle voûte en pierres meulière est fendue en son centre, prélude à un écartement des murs. Son entrée n'est pas sécurisée, il sert de débarras à l'Université et risque à tout moment d'être squatté.

C'est dans cet état que le site est régulièrement présenté aux visiteurs par notre Association pour les Journées Européennes du Patrimoine ou pour d'autres occasions



Le Bassin de Picardie et son Pavillon épuratoire



Façade du Pavillon épuratoire



Vue arrière du Pavillon épuratoire



Voûte intérieure du Pavillon épuratoire

## Actions entreprises

Dès 2007, l'AS.RIEU.PE soucieuse du devenir du site du Bassin de Picardie a rédigé un mémorandum sur le sujet.

Guidée par le même souci, la Mairie de Versailles lance, en 2012, une étude préalable permettant de définir les préconisations nécessaires pour restaurer le Pavillon épuratoire de Picardie. Cette restauration devait intervenir dans le cadre d'un dispositif envisagé par le Conseil Général des Yvelines pour la "restauration du patrimoine en péril".

L'étude, confiée au Cabinet ITM ASSOCIES, aboutit à un document de "Diagnostic et préconisations" avec un devis prévisionnel des travaux de restauration qui, selon les options choisies, s'échelonne de **200 000 € à 260 000 €**

Parallèlement, pour répondre à la question "**Que faire de ce Pavillon restauré**", les étudiants en Master 1 et 2 en Ingénierie de la Culture et de la Communication de l'UVSQ, ont réalisé un projet de scénographie innovante sur l'histoire de l'eau avec une partie permanente et une partie événementiel. Le Maire et du Président du Conseil Général on apprécié cette étude présentée à la Mairie le 13 05 2013.

A la suite de ces études, la Mairie de Versailles propose aux Domaines l'achat du Pavillon épuratoire pour une somme symbolique afin d'en assurer la restauration dans le cadre du dispositif envisagé ci-dessus. En réponse de quoi l'Administrateur Général de Finances publiques fait une proposition à 65 000 €.

**La Mairie indique alors ne pas pouvoir s'engager à financer cette opération.**

Vers cette époque, l'Etat manifeste l'intention d'utiliser les terrains du site du Bassin de Picardie pour y faire réaliser des logements sociaux.

Le Maire manifeste son opposition arguant, entre autres, de l'inscription du site à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

A ce jour, il semblerait que cet orage se dissipe.

**L'AS.RI.EU.PE.n'a pas baissé les bras et poursuit ses actions pour sauvegarder ce patrimoine de notre quartier.**

A noter enfin, qu'en septembre 2010, dans le cadre de réflexions sur un Eco-Quartier, Monsieur Pierre-Luc Langlet, architecte et administrateur de l'AS.RI.EU.PE. avait proposé lors d'une conférence publique, de couvrir le bassin de panneaux photovoltaïques qui fourniraient de l'énergie solaire tout en masquant les véhicules et en simulant l'eau.